

[L'obligation d'accessibilité des petits commerces pas encore respectée](#) [1]

Le délai de trois ans dont disposaient les commerces pour se rendre accessibles a expiré le 26 septembre. Mais tous n'ont pas déposé leur agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap), comme l'exigeait la loi. Et ceux qui l'ont fait n'ont pas forcément réalisé les travaux prévus.

[En savoir plus \(Faire Face\)](#) [2]

**Liens**

[1] <https://communication.inshea.fr/fr/content/lobligation-daccessibilit%C3%A9-des-petits-commerces-pas-encore-respect%C3%A9e>

[2] <https://www.faire-face.fr/2018/09/26/commerces-manque-accessibilite/>